



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2014

**Etaient présents** : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Marie Gaillard, Marie-Claude Montel, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,  
MM. André Arnaud, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Didier Maneval, Michel Petit, André Viallon

**Excusés** : Mme Valérie Chazot (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)  
M. Christiane Martignon (pouvoir à M. Michel Petit)  
M. Olivier Balme (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)  
M. Joël Ferrier (pouvoir à Mme Marie-Claude Montel)

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2014.  
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont souhaitées.  
Le compte-rendu du 10 septembre 2014 est adopté à la majorité (22 pour et 1 abstention : Marie-Claude Montel).

### ■ Budget et finances

#### a) *Décision modificative de l'affectation du résultat*

Suite à la dissolution du Syndicat des Gens du voyage, l'affectation du résultat du compte de fonctionnement du budget général de la commune est légèrement modifiée. Il est donc de 1 273,44 € au lieu de 0,00 €. En ce qui concerne la section d'investissement du budget général, le résultat comptable passe de -39 240,06 à -39 942,33 €, soit une différence de 702,27 €.

Ces deux sommes sont la quote-part des excédents et déficits des communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet-Saint-Voy.

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider ces modifications.

*Vote à l'unanimité*

#### b) *Décision modificative pour le lieu de Mémoire*

Il convient de prendre une décision modificative afin de transférer 30 000 € restant sur le budget « Jardin de la Mémoire » (compte 0150) sur l'opération « Lieu de Mémoire » (compte 0137). Cette écriture n'a aucune incidence sur le budget général de la commune.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Michel Petit demande quelle est la raison de cette modification.

Suzanne Sagnes informe que les terrassements du jardin de la Mémoire ont été imputés sur le budget du lieu de Mémoire au lieu et place du jardin de la Mémoire.

*Vote à l'unanimité*

**c) Décision modificative pour le réseau voirie**

Le budget général de la commune mentionnait une prévision de dépense de 250 000 € sur le poste 2112 (terrains de voirie). À la demande de la Trésorerie, il convient de transférer cette prévision de dépense sur le poste 2151 (réseaux de voirie).

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour cette décision modificative.

*Vote à l'unanimité*

**d) Demande d'admission en non-valeur pour le centre de tennis**

Lors du vote du budget 2014, il a été prévu une somme de 45 000 € en « Fonctionnement dépenses » pour la dette de l'Association du Centre de tennis. Il convient de prendre une délibération afin de pouvoir régulariser cette écriture, à savoir :

- 37 063,66 € à imputer à la ligne 6541 correspondant au montant dû en principal
  - 7 264,48 € à imputer sur la ligne 44566 représentant le montant de la TVA
- Soit une dépense totale de 44 328,14 €.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider ces écritures.

*Vote à l'unanimité*

**e) Demande d'admission en non-valeur**

La Trésorerie sollicite Madame le Maire afin que 2 admissions en non-valeur soient enregistrées. Il s'agit d'une somme de 200 € concernant une dette à la Bibliothèque et de 6,72 € pour 2 repas de cantine.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal.

Entre temps, les repas cantine de 6,72 € ont été réglés.

*Vote à l'unanimité*

**f) Suppression des dotations aux communes**

Madame le maire fait lecture de la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune du Chambon-sur-Lignon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune du Chambon-sur-Lignon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil municipal soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

*Vote à la majorité des votants (18 pour, 5 abstentions : Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Bernard Cheynel, Joël Ferrier, Michel Petit),*

## ■ Office national des Forêts

### a) Coupe de bois par l'ONF

L'ONF propose d'exploiter la parcelle n° 9 d'une surface de 13,95 ha sur le domaine de Peybroussou. Cette coupe sera réalisée en 2015, ce qui représente environ 1 000 m<sup>3</sup>, soit une recette prévisionnelle de 25 000 €. Ce montant sera affiné après mesurage.

Madame le Maire sollicite le Conseil municipal afin de donner son accord à l'ONF.

La coupe de bois sur la parcelle n° 11, d'une surface de 16,77 ha sera reportée en 2017, ceci en raison d'un prélèvement insuffisant.

Bernard Cheynel signale que les chemins sont laissés dans un état désastreux après l'évacuation des coupes de bois. L'ONF doit remettre les chemins en état. Madame le maire indique que cela sera signalé à l'ONF.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Le Chambon-sur-Lignon, « Commune Touristique »

### a) Classement « Commune touristique »

La Municipalité a obtenu au cours de l'année 2010 la dénomination de « Commune touristique ». Cette attribution est valable 5 ans. Il convient donc de solliciter le renouvellement pour une durée équivalente.

Madame le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'engager les démarches administratives.

Ce classement est une première étape avant de redevenir « station classée de tourisme »

*Vote à l'unanimité*

## ■ Conventions

### a) Convention SATEA

Il convient de renouveler pour 4 ans la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Conseil général. Le montant annuel pour l'année 2014 est de 1 377,50 €.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord.

*Vote à l'unanimité*

### b) Convention pour le local de la plage

Une convention a été signée avec M. Trinklin pour la mise à disposition du local de la Plage pour la période estivale, pour les années 2013 à 2015, moyennant un loyer annuel de 1 000 € + consommation d'électricité. En raison des conditions météorologiques de l'été 2014, M. Trinklin souhaite une réduction de son loyer, à ramener de 1 000 à 500 €.

Le Conseil municipal est sollicité pour cette modification.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Marchés publics

### a) Marché pour l'épandage des boues

Jean-Marc Brottes indique aux membres du conseil municipal en quoi consiste cet épandage de boues.

Un marché a été signé avec ETA Valla (Mathieu Valla) pour l'épandage des boues sur la commune, pour la période de 2012 à 2014. Il convient de renouveler ce marché public pour les années 2015 à 2017.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat avec ETA Valla.

Madame le maire précise que l'épandage n'est pas fait sur la propriété de M. Francis Valla (Bio).

*Vote à l'unanimité*

### b) Marché pour la voirie 2014

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 10 et 29 octobre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis concernant l'entretien des voiries communales pour 2014.

Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. Éts EUROVIA pour un montant de 107 000,00 € HT ;
2. Éts PAULET pour un montant de 107 108,00 € HT ;
3. Éts EIFFAGE pour un montant de 107 174,45 € HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise EUROVIA qui a proposé l'offre la moins disante.

Madame le Maire demande aux Conseillers d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres.

*Vote à l'unanimité*

### c) Renouvellement et renforcement du réseau AEP » à Péaure-la Celle

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 10 et 29 octobre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis concernant le « Renouvellement et renforcement du réseau AEP » à Péaure-la Celle.

Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. Éts ROUSSET pour un montant de 127 150,00 € HT ;
2. Éts C. FAURIE pour un montant de 127 170,00 € HT ;
3. Éts GRAS pour un montant de 161 525,00 € HT ;
4. Éts RUEL pour un montant de 164 450,00 € HT ;
5. Éts FAURIE SA pour un montant de 176 425,00 € HT ;
6. Éts R. DELORME pour un montant de 180 386,50 € HT ;
7. Éts SOGEA pour un montant de 187 065,00 € HT ;
8. Éts SDRTP pour un montant de 188 180,00 € HT ;
9. Éts EUROVIA pour un montant de 199 177,00 € HT ;
10. Éts SADE pour un montant de 239 960,00 € HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ROUSSET, domiciliée les Tavas, 43400 Le Chambon-sur-Lignon, qui a proposé l'offre la moins disante.

Madame le Maire demande aux Conseillers d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Travaux

### a) Réhabilitation du préau de l'école maternelle

Une esquisse a été établie en son temps par le cabinet Fargette en vue de la réhabilitation du préau de l'école maternelle. L'estimation des travaux est d'environ 110 000 € HT. D'ores et déjà un mécène a apporté son soutien à hauteur de 30 000 € et des demandes de subvention supplémentaires seront déposées.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour lancer ce projet.

Michel Petit attire l'attention des membres du conseil municipal afin que l'école ne soit pas spoliée.

Cet aménagement sera réalisé sur le budget 2015.

Madame le maire précise que le préau sera réservé à l'usage des écoles pendant toute la période scolaire. Cet espace sera disponible pour y présenter des expositions en lien avec le lieu de Mémoire pendant les vacances d'été.

*Vote à l'unanimité*

## **b) Parcours de santé**

André Viallon fait un exposé du parcours de santé initié depuis plusieurs années et qui avait fait l'objet d'un projet.

Un chiffrage avait été fait pour la fourniture de matériel, soit un montant de 35 000 €. L'ONF a été sollicité pour apporter son expertise dans la définition du parcours et en chiffrer le coût.

Des fonds européens sont disponibles à hauteur de 40 000 € sous réserve de la réalisation des travaux avant le 31 décembre 2014.

De plus, Respirando assure le financement à hauteur de 25 % sur le matériel.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son accord sur cette proposition.

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que ce dossier est passé en urgence car des fonds sont disponibles au Feder à hauteur de 40 000 € mais doivent être impérativement utilisés avant le 31 décembre 2014. Le coût pour la commune sera de l'ordre de 20 %.

Bernard Cheynel fait remarquer que les tarifs de l'ONF sont très élevés.

*Vote à l'unanimité*

## **■ Vente d'un terrain**

### **a) Vente d'une parcelle de terrain**

La société TDF, qui exploite le relais des Roussets souhaite acquérir la parcelle BX 257 d'une surface de 30 m<sup>2</sup>. L'estimation faite par le service des domaines est de 15 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil municipal est sollicité pour la vente de cette petite parcelle.

*Vote à l'unanimité*

## **■ Questions diverses**

### **a) Demande d'utilisation des tennis couverts**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande du Comité départemental de golf de la Haute-Loire pour utiliser, gratuitement, les tennis couverts pendant la période hivernale (de mi-novembre à fin mars) dans le cadre de son opération « Team Pouss ».

Cette demande a pour but de fidéliser les jeunes de l'école de golf et de les maintenir à niveau afin de les faire évoluer vers la compétition.

Une convention définira les modalités d'utilisation des locaux et sera signée pour la période du 15 novembre 2014 au 31 mars 2015. Si les charges (eau, chauffage...) s'avéraient importantes, elles seraient imputées à l'utilisateur.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour signer cette convention.

*Vote à l'unanimité*

### **b) Demande de subvention FNADT pour l'étude sur la revitalisation du collège Cévenol**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que, suite à la fermeture du campus du collège Cévenol après 75 ans de fonctionnement, ce site de 14 hectares et 10 000 m<sup>2</sup> de bâti au cœur du village, est à revitaliser rapidement afin d'éviter le développement d'une friche ou un démembrement dommageable.

La commune du Chambon-sur-Lignon a déjà engagé une réflexion sur l'avenir du site du collège Cévenol pour en faire un nouvel axe du développement économique, social et culturel du village et de l'ensemble du territoire.

Il y a urgence et nécessité à avoir un regard extérieur afin d'analyser les forces et les faiblesses du territoire de la commune et mettre aussi en évidence les potentialités à court et moyen terme du site du collège Cévenol. C'est la raison pour laquelle il est souhaitable de réaliser une mission d'ingénierie.

Le montant de cette mission s'élève à 30 000,00 € HT. Madame le Maire souligne qu'une subvention est possible au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) – Contrat de Plan État Région. L'investissement pour la municipalité sera de l'ordre de 5 000 €.

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre du FNADT.

Marie-Claude Montel demande si des orientations ont été données au bureau d'études.

Bernard Cheynel informe les membres du conseil municipal que le groupe qu'il représente continue de prospecter pour le développement du collège Cévenol.

Il conviendra d'organiser une réunion afin qu'une information soit donnée au prochain conseil municipal.

*Vote à l'unanimité*

**c) Animations de Noël**

Il avait été proposé aux commerçants la mise en place de quelques chalets sur la place de la Fontaine pour un marché de Noël. Cette proposition n'a pas été retenue.

Jean-Claude Bernard propose pour cette période de fin d'année, la mise en place de jeux d'enfants sous un chapiteau, décorations, etc.

Madame le maire remercie Jean-Claude Bernard et tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de la foire forestière.

**d) Villes et villages fleuris**

Madame le maire indique que l'obtention d'une 3<sup>ème</sup> fleur est espérée. Le comité qui est venu visiter le village cet été a été agréablement surpris par les travaux réalisés (étang de la Croisière, jardin de la Mémoire, le skate-park, etc.)

**e) Club-house du golf**

Les plans d'extension du club-house du golf ont été revus à la demande de l'association.

Le permis de construire sera déposé vers le 15 novembre.

**f) Place de la Fontaine**

Les toilettes sont vétustes et doivent être refaites.

Une étude est en cours.

Dès que les plans seront avancés, les commerçants et les forains seront sollicités pour donner leur avis.

**g) Panneau lumineux**

Un panneau lumineux sera prochainement installé place de la Fontaine en bordure de la route de Saint-Agrève.

Le coût est de 16 600 € HT. Cette dépense est inscrite au budget 2014.

Madame le maire propose un tour de table

▪ *Les Genêts*

Il est rappelé que le conseil communautaire a validé la subvention de 70 000 €, soit un total de 160 000 € pour le bloc communal.

▪ *La commission finances s'est réunie le 8 octobre 2014 et a analysé le compte 011 « dépenses de fonctionnement » arrêté au 30 septembre.*

Le budget ne devrait pas être consommé en totalité, permettant ainsi de dégager de l'autofinancement.

▪ *Escalier place des Balayes/côte de Molle*

La réfection de cet escalier est nécessaire. Il convient de prévoir cette dépense sur le budget 2015.

Didier Crouzet souhaite que soit réalisé un « bel » escalier car très visible.

▪ *La commission de sécurité s'est réunie aux Bretchs. De menus travaux restent à faire.*

▪ André Viallon demande si des personnes sont intéressées par la visite de l'école des Cardamines.

L'école des Cardamines a participé à une journée de nettoyage le long de la voie ferrée et de la rivière.

▪ Philippe Dubois signale que le comité de jumelage se déplacera en Suisse fin Novembre. Les personnes intéressées doivent le contacter.

▪ Sarah Perrier informe le conseil municipal que Didier Aubry quitte la présidence du Judo Club. Il sera remplacé par Mme Fachin.

▪ Marie Gaillard signale que le Don du sang a connu une bonne participation dont 5 nouveaux donateurs et également de jeunes sapeurs pompiers.

- *La commission journal* s'est réunie pour la préparation de celui-ci. Les articles devront parvenir en mairie pour le 6 novembre.
- *La Comédie de Saint-Etienne* est restée une quinzaine de jours au Chambon. Le spectacle était complet. Les services techniques ont apporté leur contribution sur le montage et le démontage du site.
- Des expositions seront programmées pour 2015. Le thème retenu porte sur les maisons d'enfants.
- Le rallye des 1 000 rivières sera au Chambon-sur-Lignon le 7 novembre 2014 suivi d'un apéritif aux Bretchs. Le départ aura lieu le 8 novembre place des Balayes.
- Le Marché hebdomadaire sera sur la place de la Fontaine à compter du 8 novembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 30

◇◇◇◇◇◇